



EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DE
STATIONNEMENT
TRAVAUX

Le Maire de la commune de Lalbenque (Lot),

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,

Considérant la demande de l'entreprise **LOXAM ACCESS PL** en date du 28 avril 2025,

Considérant qu'en raison des travaux de SFR sur les aériens du château d'eau au 316 route de Cahors parcelle

ARRETE :

Article 1 : le mardi 20 mai 2025 à partir de 9 h (après passage du dernier bus scolaire), il convient de réglementer la circulation :

- **Circulation suspendue**
- **Interdiction de stationner en face et sur la zone de travaux**

Une déviation est mise en place pour les poids lourds par le département (cf arrêté 25-AT-8858)

La circulation des véhicules légers se fera par le chemin de la pierre levée et la route de Laburgade (cf plan en annexe)

Article 2 : la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 : les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur,

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Madame le Maire de la commune de Lalbenque, le Commandant de la brigade de gendarmerie de Lalbenque, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Cahors.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME AU REGISTRE

Fait à Lalbenque, le 6 mai 2025

Le Maire,


Liliane LUGOL

Certifié exécutoire

PUBLIÉ ou NOTIFIÉ

le 7/05/2025

Le Maire,


MAIRIE DE LALBENQUE
46 (Lot)



Gite Dea Arduinna

Chem. de la Pierre Levée

Chem. du Lac de Bournel

Chem. de la Pierre Levée

Rte de Laibenque

Nettoyage & Rénovation
Néo/Rétro 46

Rte de Laibenque

Gendarmerie Nationale

Chem. de Jarlan

Carrefour Contact

Notaires Me Bérengère
CERNA-TEILLARD et...

Pigeonnier du mercadiol

CABINET
VETERINAIRE DE...

Espace du Mercadiol

D4

D10

D10

D10

D10

D26

D4

D4